

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANCIA
du Jeudi 01 Juin 2017 à 18 H 30

PRESENTS : GUICHON Gilles (procuration reçue de FLORYSZCZAK Christelle), BLADE Anne, BELZUZ Jean-Claude, ROY Josiane, MEYNET Francine, BORGHINI Yves, SIBELLAS Christophe, BONIN Robert.

ABSENTS EXCUSES : FLORYSZCZAK Christelle (procuration à GUICHON GILLES), PIQUET Serge, FERNANDES Raoul

SECRETAIRE DE SEANCE : BELZUZ Jean-Claude

Quorum atteint.

La séance est ouverte à 18h35.

Le compte-rendu du conseil en date du 10 avril est approuvé à l'unanimité.

BILAN OUVERTURE CAMPING

Monsieur Le Maire donne quelques chiffres pour ce début de saison et globalement, l'ouverture débute bien. Monsieur Le Maire exprime son souhait éventuel d'ouvrir la saison en avril.

Il est à noter l'arrivée de 6 nouveaux résidents. Le week-end de l'ascension a connu un fort succès avec 60 entrées.

Les investissements s'élèvent à **8 637,54** pour un budget voté de 10 000 euros et 10 000 sont toujours en dépenses imprévues.

Mr BELZUZ exprime le fait qu'en date du 27 mars 2017, Mr le Maire souhaitait ne pas faire d'investissement pour cette année. Mr Le Maire répond que lors du dernier conseil en date du 10 avril, le budget a été voté pour avec un minimum d'investissements.

Monsieur Le Maire propose de faire une réunion camping le **16 juin à 18h30** afin d'évoquer dans le détail ce bilan.

Est à l'étude avec ERDF, le projet de fermeture de la mise à l'eau côté camping par le biais d'une clôture et d'un portail, afin de limiter les nuisances.

MODIFICATION TARIFS SAISONNIERS 2017

Monsieur le Maire explique que pour faciliter la gestion de l'utilisation des bornes électriques, il est proposé aux saisonniers un forfait pour la saison. Lors du pot d'accueil du 07 mai, les résidents ont donné leur accord.

Monsieur Le Maire propose de rajouter sur les tarifs un forfait électricité saisonniers de **150 euros** payable en 2 fois lors du deuxième acompte en juillet et le solde en septembre,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de rajouter aux tarifs un forfait saisonnier électricité **pour 150 euros.**

Il est à noter que le règlement intérieur sera modifié en conséquence.

MODIFICATION de la DELIBERATION du 10/02/1999 : LOCATION SALLE CAMPING

Monsieur Le Maire explique que certains investissements ont été faits dans la salle du camping afin d'améliorer l'accueil des saisonniers et vacanciers avec notamment la mise en place d'un coin bar et snack.

Il demande au conseil son avis afin de modifier la délibération prise en 1999 qui interdisait la location de la salle à des personnes extérieures, pour louer cette salle pendant la saison,

Le conseil, après débat, souhaite mettre cette question à l'étude.

Mr SIBELLAS précise qu'il est nécessaire de modifier l'assurance de la salle puisque certains aménagements ont été faits.

CREATION LICENCE RESTAURANT AU CAMPING

Afin de proposer à la vente des alcools lors de la prise de repas, il est indispensable d'ouvrir une licence restaurant. Cette licence donne lieu à une formation pour son exploitation. L'exploitant sera le gardien actuel du camping, le coût de la formation (environ 500 euros) est à la charge de La Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la création de cette licence restaurant
- **AUTORISE** Mr Le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette création

CONVENTION DE COMPTE : DEPOT DE FONDS AU TRESOR pour le Camping

Afin de simplifier la gestion de la régie du camping, Monsieur Le Trésorier souhaite l'ouverture d'un compte de dépôt, une convention de compte est proposée par la DGFIP qui permettra entre autre l'évolution du contrat actuel pour le fonctionnement du TPE avec la possibilité de prendre des cautions non encaissables et des paiements d'acompte par téléphone ou correspondance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'ouverture de la convention,
- **AUTORISE** Mr Le Maire a signé tous les contrats en rapport avec la convention

COMPTE-RENDU COMMISSION TRAVAUX

- Projet signalisation : Panneaux d'interdiction de plonger et de baignade au Pont de CHANCIA, pour le stationnement sauvage des camping-cars, et aux chiens sur la plage du restaurant et du camping : **Coût 940 euros hors pose, validé par le Conseil**

- Accès handicapé à la Mairie : 2ème phase de l'agenda accessibilité : Rampe d'accès du trottoir aux portes de la Mairie : **Coût 1600 euros HT, validé par la Mairie**

- Sécurisation : Pour la sécurité des Chanciennais différents points sont à l'étude, une subvention « amende de Police » de 30% des coûts engagés est à passer au prochain Conseil

- Réfection chaussée : Chemin de Nézan, La Ravière : voir si appel d'offre nécessaire ou si procédure simplifiée

Une prochaine commission travaux est prévue le 23 juin à 18h30.

DEMANDE DE LOCATION SALLE DES FETES

Monsieur Le Maire présente la demande de location de la salle des fêtes, hors commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REFUSE la demande de location du 24 juin 2017.

DEMANDE DE LOCATION CHASSE COMMUNALE

Monsieur Le Maire présente la demande écrite pour la location de la chasse communale par une personne extérieure à La Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REFUSE cette demande.

PROJET ZEROPHYTO

Depuis le 01/01/2017, la loi interdit l'utilisation des produits phytosanitaires pour le désherbage sauf dans les cimetières et espaces sportifs, après un bilan fait sur la commune certaines mesures sont à appliquer : registre d'intervention pour répertorier le matériel et les produits utilisés...

En concertation avec La COM-COM, attente d'un avis pour autres alternatives.

RECENSEMENT POPULATION 2018

Vu le courrier reçu en date du 10 mai 2017 de l'INSEE, concernant le prochain recensement de la population prévu du 18 janvier au 17 février 2018,

Il convient de nommer un coordonnateur communal et son suppléant,

Après concertation, le conseil municipal,

DESIGNE en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2018 Mme BLADE Anne,

Le coordonnateur communal est assisté dans ses fonctions par la secrétaire de Mairie.

Un arrêté municipal sera établi en fonction et notifié aux intéressés.

TABLEAU PERMANENCES ELECTIONS LEGISLATIVES

1^{er} tour : 11 Juin

8h00-10h30	GUICHON Gilles-SIBELLAS Christophe-MEYNET Francine
10h30-13h00	MEYNET Francine (12h)- BELZUZ Jean-Claude
13h00-15h30	ROY Josiane (12h)-BORGHINI Yves
15h30-18h00	BONIN Robert-BLADE Anne-GUICHON Gilles

2ème tour : 18 Juin

8h00-10h30	GUICHON Gilles-BORGHINI Yves-MEYNET Francine
10h30-13h00	BONIN Robert- BELZUZ Jean-Claude
13h00-15h30	SIBELLAS Christophe- MEYNET Francine
15h30-18h00	BLADE Anne-MEYNET Francine-GUICHON Gilles

QUESTIONS DIVERSES

PERMANENCES ETE : Fleurs : Josiane/Francine, Eau : Robert, Autres : Délégation à Josiane.

La séance est levée à 21 heures 20.